



Intelligente, simple et belle...

Découvrez la nouvelle plateforme NAVIS - INNEO



Intelligente,
simple et belle

Qui suis-je ?



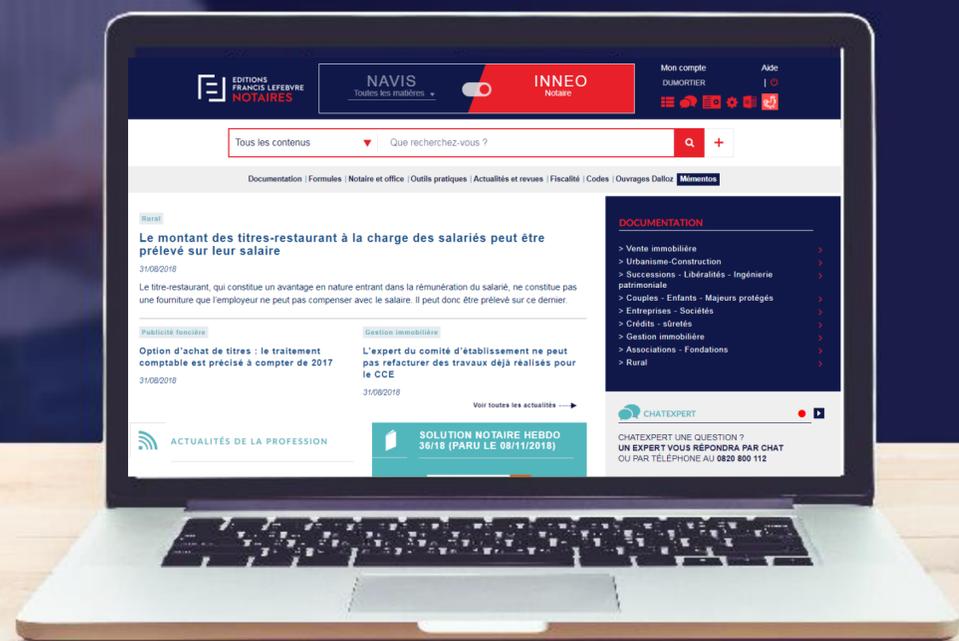
Les nouveautés INNEO NOTAIRE

A découvrir début décembre 2018 :

- Nouveau module Intelligent Search intégré au moteur de recherche
- Passage simplifié entre INNEO et NAVIS
- Nouvelle ergonomie et nouveau graphisme

Intelligente, simple et belle

La nouvelle plateforme NAVIS-INNEO !



Avec le nouveau module **IntelligentSearch** intégré au moteur de recherche, l'intelligence artificielle travaille pour vous. L'**ergonomie simplifiée** et **épurée** vous apporte un nouveau confort d'utilisation au quotidien.

Belle ? À vous de nous le dire !

Un nouveau INNEO NOTAIRE

- Doté d'une **recherche intelligente et collaborative** : le module **Intelligent search**
- Complémentaire avec la documentation matière **NAVIS**
- Avec une **ergonomie modernisée**
- **Accessible** depuis Google grâce à **Wuha**



**Nouveau module Intelligent Search :
L'intelligence artificielle travaille pour vous !**



Intelligente, simple et belle

Qui suis-je ?



Intelligent search

Que fait ce nouveau module ?

- Propose une liste de recherches basée sur le comportement des utilisateurs : **suggestion de recherches** avec une pertinence plus élevée
- Oriente l'utilisateur selon son contexte vers des recherches ayant des réponses dans son abonnement (+filtre matière)
- **Suggère des corrections** pour éviter les fautes de frappes sur les termes du vocabulaire général et le vocabulaire juridique, incluant les noms propres fréquemment recherchés (ex: loi El Khomri)

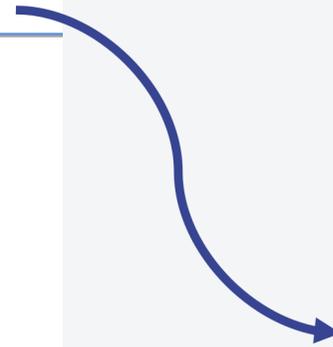


Comment ça marche ?

- **Mise en œuvre de machine learning / Intelligence artificielle** sur la base du comportement des utilisateurs
- Prise en compte notamment de la **fréquence des recherches, de la saisonnalité et des nouveautés**
- **Prise en compte du vocabulaire** juridique et du vocabulaire « métier »



- prélèvement
- prélèvement **de 20 %**
- prélèvement **indu**
- prélèvement **égal**
- prélèvements **d'eau**
- prélèvement **des frais**
- prélèvement **du tiers**
- prélèvement **pour frais**
- prélèvement **prévu**
- prélèvement **annuel**
- prélèvement **d'organe**
- prélèvement **direct**
- prélèvement **fiscal**
- prélèvement **social**
- prélèvement **sur les stocks**
- prélèvement **sur les trusts**



- prélèvement
- prélèvement **à la source IR**
- taux du **prélèvement à la source**
- taux de **prélèvement à la source**
- prélèvement **à la source et passage à l'IS**
- prélèvement **à la source dividendes**
- prélèvement **à la source calcul du taux**
- prélèvement **à la source impôt sur le revenu**
- prélèvement **à la source et impôt sur le revenu**
- prélèvement **à la source année blanche**
- prélèvement **à la source et décalage de paie**
- prélèvement **à la source réduction d'impôt**
- déficit foncier et **prélèvement à la source**
- réduction d'impôt **prélèvement à la source**
- prélèvement **à la source revenus fonciers**
- prélèvement **à la source et revenus fonciers**





Avec Intelligent Search, une recherche tous les jours plus pertinente

- Profitez de l'expérience de tous les utilisateurs pour améliorer vos recherches : **Intelligence Artificielle**
- Ne faites plus aucune **faute de frappe**.
- Une **suggestion de termes recherchés** améliorée pour vous faire gagner du temps et adaptée aux derniers sujets d'actualités.



Nouveau header présent dans toutes les pages





Tous les contenus ▼

Que recherchez-vous ?



Documentation | Formules | Notaire et office | Outils pratiques | Actualités et revues | Fiscalité | Codes | Ouvrages Dalloz **Mémentos**

Filtre matière NAVIS

Accessible sur toutes les pages via le header en dessous du nom Navis

Passage NAVIS / INNEO

Passage simplifié grâce au bouton présent dans les headers NAVIS et INNEO

Si vous ne possédez pas d'abonnement à l'un ou à l'autre, un essai gratuit vous est proposé.

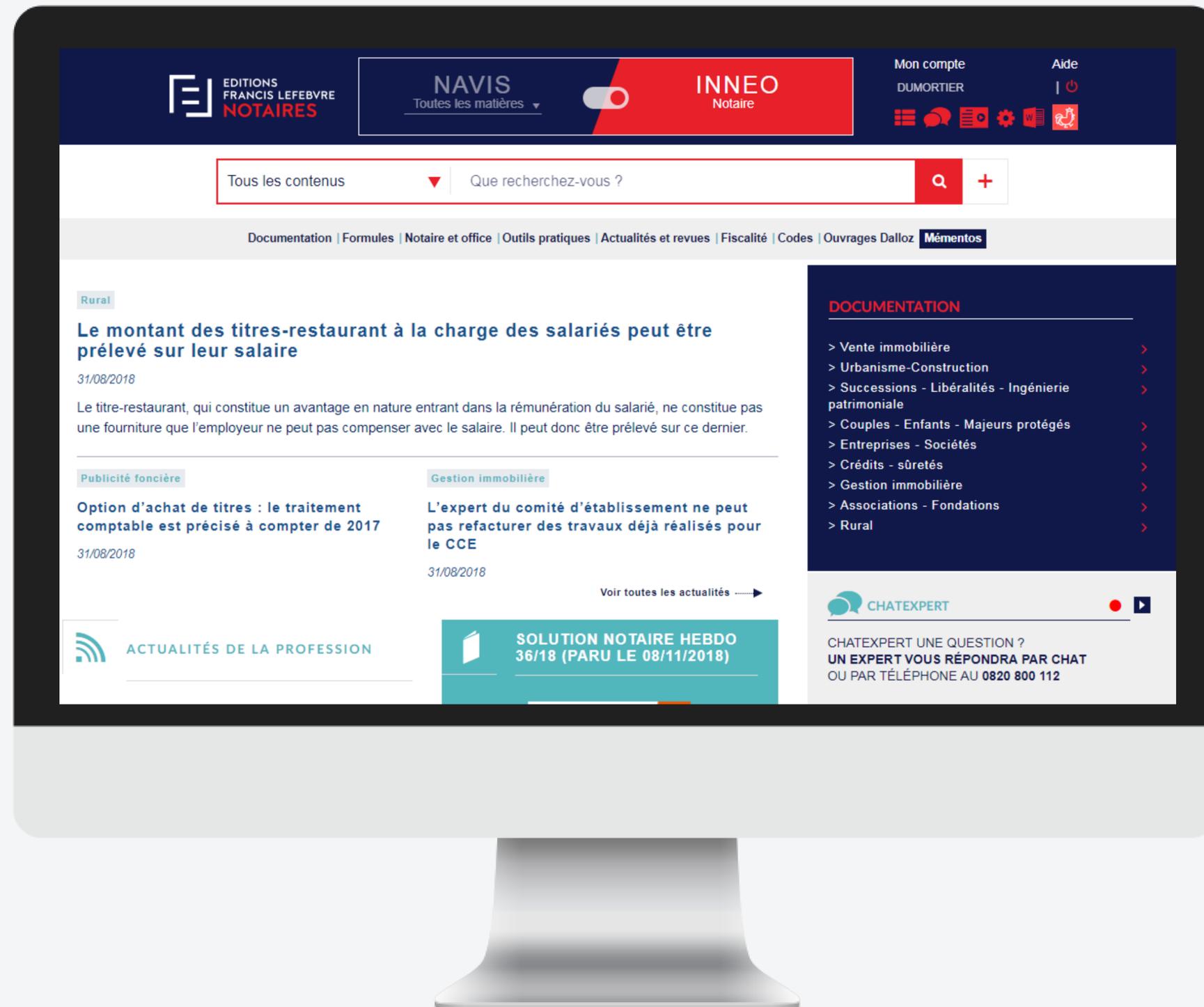
Fonctionnalités

Accès aux différentes fonctionnalités et services via des pictogrammes (Tableau de bord, Chatexpert, Espace Assistance, Paramétrage, Connect, Wuha)

Avant-après
Un graphisme plus épuré



Nouvelle interface pour INNEO Notaire



Mes autres abonnements | Mon compte | Aide

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE NOTAIRES **INNEO**

Tous les contenus Rechercher Recherche avancée dans les sources

Documentation | Formules | Notaire et office | Outils pratiques | Actualités et revues | Fiscalité | Codes | Ouvrages Dalloz | **Mémentos**

20/09/2017
Gestion immobilière
La piétonisation d'une rue n'a pas toujours une incidence favorable sur le commerce du locataire
La transformation d'une rue en voie piétonne constitue une modification notable des facteurs locaux de commercialité mais ne justifie un déplaçonnement du loyer du bail renouvelé que si elle a eu une incidence favorable sur l'activité du locataire pendant le bail expiré.

14/09/2017
Entreprises - Sociétés
La croissance externe d'une jeune PME ne prive pas de l'abattement renforcé

14/09/2017
Couples - Enfants - Majeurs protégés
L'époux qui revendique une créance contre son conjoint doit saisir le JAF

13/09/2017
Gestion immobilière
Le ministre des comptes publics précise les seuils d'exonération de la taxe d'habitation

[Voir toutes les actualités](#)

ACTUALITÉS DE LA PROFESSION

27/07/2017
Notaire et office
> **Lutte contre le blanchiment d'argent en 2016 : les notaires doivent encore progresser !**

16/07/2017
Notaire et office
> **Libre installation des notaires : la Chancellerie précise l'état d'avancement des nominations**

SOLUTION NOTAIRE HEBDO 2/17

PDF Feuilleter le dernier numéro

[Voir les numéros précédents](#)

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

> **Crédit immobilier : encadrement de l'obligation de domicilier les revenus de l'emprunteur**

> **Les décrets permettant la création des « sociétés pluri-professionnelles d'exercice » sont parus**

[Voir tous les dossiers d'actualité](#)

POINTS DE VUE

11/04/2017
Successions - Libéralités - Ingénierie patrimoniale
Tribune : Nu-propriétaire de parts de SCI : un contribuable particulier ?
Par Pierre Carcelero - Charlotte Guincestre

[Voir tous les points de vue](#)

DOCUMENTATION

- > Vente immobilière
- > Urbanisme-Construction
- > Successions - Libéralités - Ingénierie patrimoniale
- > Couples - Enfants - Majeurs protégés
- > Entreprises - Sociétés
- > Crédits - sûretés
- > Gestion immobilière
- > Associations - Fondations
- > Rural

Appellez un expert au 0820 800 112

dalloz.fr

Simulateurs Langloÿs

QUESTIONS PRATIQUES

18/09/2017
Successions - Libéralités - Ingénierie patrimoniale
> **Usufruit accordé à une personne morale : contraintes juridiques, fiscales, comptables et solutions a**

[Voir toutes les questions pratiques](#)

VIDÉOS

> **Transmission d'entreprise : bien utiliser le Pacte Dutreil**

[Voir toutes les vidéos](#)

E-boutique | Les auteurs | Contactez-nous | Qui sommes-nous ?

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE NOTAIRES **NAVIS** Toutes les matières **INNEO** Notaire

Mon compte DUMORTIER | Aide

Tous les contenus Que recherchez-vous ?

Documentation | Formules | Notaire et office | Outils pratiques | Actualités et revues | Fiscalité | Codes | Ouvrages Dalloz | **Mémentos**

Rural

Le montant des titres-restaurant à la charge des salariés peut être prélevé sur leur salaire
31/08/2018
Le titre-restaurant, qui constitue un avantage en nature entrant dans la rémunération du salarié, ne constitue pas une fourniture que l'employeur ne peut pas compenser avec le salaire. Il peut donc être prélevé sur ce dernier.

Publicité foncière

Option d'achat de titres : le traitement comptable est précisé à compter de 2017
31/08/2018

Gestion immobilière

L'expert du comité d'établissement ne peut pas refacturer des travaux déjà réalisés pour le CCE
31/08/2018

[Voir toutes les actualités](#)

ACTUALITÉS DE LA PROFESSION

Entreprises - Sociétés

Licenciement nul : l'externalisation des tâches assurées par un salarié n'empêche pas sa réintégration
28/08/2018

Connexions internet abusives : difficile d'en établir l'auteur si l'ordinateur n'est pas sécurisé
28/08/2018

[Voir toutes les actualités de la profession](#)

SOLUTION NOTAIRE HEBDO 36/18 (PARU LE 08/11/2018)

PDF Feuilleter le dernier numéro

Voir le sommaire

Voir les numéros précédents

POINTS DE VUE

VIDÉOS

Déduction des charges financières intragroupe : quelles questions faut-il se poser ?

CHAT EXPERT

CHAT EXPERT UNE QUESTION ? UN EXPERT VOUS RÉPONDRA PAR CHAT OU PAR TÉLÉPHONE AU 0820 800 112

BARÈME RAPIDE @ LANGLOÏS

DALLOZ.FR

PUBLICATIONS D'ANNONCES LÉGALES

QUESTIONS PRATIQUES

5 questions à l'Appel expert
03/08/2018

Embauche : la liste des formalités à ne pas oublier
03/08/2018

[Voir toutes les questions pratiques](#)

Consultation des Mémentos



Mémento Fiscal 2018



- > Avant-Propos
- > Principales abréviations
- + Les principales nouveautés
- + PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
- + DEUXIEME PARTIE Impôts sur les bénéfices des sociétés
- **TROISIEME PARTIE Impôts directs locaux**
- > Caractéristiques générales
- > Base d'imposition commune
- > Fixation des taux d'imposition par les collectivités territoriales
- > Prélèvements au profit de l'Etat
- > Déclarations des contribuables
- > Paiement des impositions
- + CHAPITRE 1 Taxes foncières
- + CHAPITRE 2 Taxe d'habitation
- + CHAPITRE 3 Contribution économique territoriale
- + CHAPITRE 4 Taxes assimilées
- + QUATRIEME PARTIE Taxe sur la valeur ajoutée
- + CINQUIEME PARTIE Droits d'enregistrement
- + SIXIEME PARTIE Impôt sur la fortune immobilière
- + SEPTIEME PARTIE Taxes diverses
- + HUITIEME PARTIE Dispositions communes
- + NEUVIEME PARTIE Régimes spéciaux
- + DIXIEME PARTIE Dossiers thématiques
- + Annexes



Nouvelle présentation

Nouvelle typographie pour plus de confort de lecture

TROISIEME PARTIE

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

● CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

LOC-I-15 s

41500 On désigne sous le nom d'« impôts locaux » les impôts directs annuels qui sont perçus non au profit de l'Etat (comme, par exemple, l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés), mais **au profit** :

- des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et des établissements publics de coopération intercommunale (groupements de communes tels que les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les métropoles, etc.) ;
- de certains établissements publics, tels que les établissements publics fonciers ;
- des organismes consulaires : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture.

Ces impôts comprennent actuellement quatre taxes principales :

- deux **taxes foncières**, qui frappent l'une les propriétés bâties, l'autre les propriétés non bâties, dont le contribuable est propriétaire ;
- la **taxe d'habitation**, qui porte sur les locaux dont le contribuable dispose pour son habitation (ou pour certaines activités administratives) ;
- la **contribution économique territoriale**, qui est composée elle-même de deux cotisations, la **cotisation foncière des entreprises**, assise sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière dont le contribuable dispose pour les besoins de sa profession, et la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**.

A ces quatre taxes s'ajoutent différentes **taxes annexes** ou additionnelles, telles que les taxes spéciales d'équipement et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

41505 Des dispositifs spécifiques d'exonération et d'allègement sont prévus dans les **départements d'outre-mer** et en **Corse** : voir respectivement n° 91525 s. et n° 92300 s.

● BASE D'IMPOSITION COMMUNE

CGI art. 1516

FB-III-300 s FNB-III-300 s

41515 Les quatre principaux impôts locaux ont, pour partie, une base d'imposition commune : il s'agit de la **valeur locative cadastrale** des propriétés bâties ou non bâties imposables, qui est censée représenter le loyer annuel que produiraient ces propriétés si elles étaient louées.

La valeur locative cadastrale des **propriétés bâties et non bâties, autres que les locaux professionnels**, doit, en théorie, être déterminée lors de **révisions périodiques générales** effectuées tous les six ans, complétées par des actualisations



Votre tableau de bord



Votre nouveau tableau de bord

The screenshot shows the top navigation bar of the Notaires.fr website. On the left is the logo for 'EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE NOTAIRES'. In the center, there are two tabs: 'NAVIS Toutes les matières' and 'INNEO Notaire', with a toggle switch currently set to 'INNEO'. On the right, there are links for 'Mon compte DUMORTIER' and 'Aide'. Below the navigation bar is a search bar with the text 'Tous les contenus' and a search prompt 'Que recherchez-vous?'. A red callout box points to a dashboard icon in the top right, containing the text: 'Accédez à votre tableau de bord personnalisé', 'Vos dernières recherches', 'Vos dernières pages vues', and 'Vos actes en cours de rédaction'. Below the search bar is a horizontal menu with categories: 'Documentation | Formules | Notaire et office | Outils pratiques | Actualités et revues | Fiscalité | Codes | Ouvrages'. The main content area features a 'Rural' tag and an article titled 'Le montant des titres-restaurant à la charge des salariés peut être prélevé sur leur salaire' dated '31/08/2018'. To the right of the article is a 'DOCUMENTATION' sidebar with a list of topics: '> Vente immobilière', '> Urbanisme-Construction', and '> Successions - Libéralités - Ingénierie patrimoniale'.

Votre tableau de bord

Pour retrouver vos recherches, pages vues, actes en cours



Votre nouvel Espace Assistance



Votre nouvel Espace Assistance

The screenshot displays the INNEO Notaire interface. At the top, there is a navigation bar with the logo 'EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE NOTAIRES', a toggle switch between 'NAVIS Toutes les matières' and 'INNEO Notaire', and user information 'Mon compte DUMORTIER' with an 'Aide' link. Below this is a search bar with 'Tous les contenus' and 'Que recherchez-vous?'. A red box highlights the 'Tutoriels, astuces, formations' section, which lists: 'J'accède à l'Espace Assistance', 'Tutoriel - L'accès à la documentation', 'Tutoriel - La recherche simple', 'Tutoriel - Utilisation des simulateurs Langloÿs', 'Tutoriel - Accès à Dalloz.fr', and 'Tutoriel - La recherche avancée'. A blue arrow points from the text 'Votre espace assistance' to this red box. Below the search bar is a navigation menu with items like 'Documentation', 'Formules', 'Notaire et office', etc. The main content area shows an article titled 'Le montant des titres-restaurant à la charge des salariés peut être prélevé sur leur salaire' with a date of 31/08/2018. Other article teasers are visible for 'Publicité foncière' and 'Gestion immobilière'. On the right, a 'DOCUMENTATION' sidebar lists various legal topics with expandable arrows.

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE
NOTAIRES

NAVIS
Toutes les matières

INNEO
Notaire

Mon compte
DUMORTIER

Aide

Tous les contenus ▼ Que recherchez-vous ?

Documentation | Formules | Notaire et office | Outils pratiques | Actualités et revues | Fiscalité | Codes | Ouvrages

Rural

Le montant des titres-restaurant à la charge des salariés peut être prélevé sur leur salaire

31/08/2018

Le titre-restaurant, qui constitue un avantage en nature entrant dans la rémunération du salarié, ne constitue pas une fourniture que l'employeur ne peut pas compenser avec le salaire. Il peut donc être prélevé sur ce dernier.

Publicité foncière

Option d'achat de titres : le traitement comptable est précisé à compter de 2017

31/08/2018

Gestion immobilière

L'expert du comité d'établissement ne peut pas refacturer des travaux déjà réalisés pour le CCE

DOCUMENTATION

- > Vente immobilière >
- > Urbanisme-Construction >
- > Successions - Libéralités - Ingénierie patrimoniale >
- > Couples - Enfants - Majeurs protégés >
- > Entreprises - Sociétés >
- > Crédits - sûretés >
- > Gestion immobilière >
- > Associations - Fondations >
- > Rural >

Tutoriels, astuces, formations

- J'accède à l'Espace Assistance
- Tutoriel - L'accès à la documentation
- Tutoriel - La recherche simple
- Tutoriel - Utilisation des simulateurs Langloÿs
- Tutoriel - Accès à Dalloz.fr
- Tutoriel - La recherche avancée

Votre espace assistance

